



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CREUSE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 5 - FEVRIER 2015

SOMMAIRE

Direction départementale des finances publiques de la Creuse

Décision - Décision de délégation de signature aux responsables du pôle pilotage et ressources, de gestion fiscale ainsi que de la mission départementale risques et audit	1
Décision - Décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées	4



PRÉFET DE LA CREUSE

Décision

**signé par
Le Directeur**

le 13 Février 2015

Direction départementale des finances publiques de la Creuse

Décision de délégation de signature aux responsables du pôle pilotage et ressources, de gestion fiscale ainsi que de la mission départementale risques et audit

Décision de délégation de signature aux responsables du pôle pilotage et ressources, de gestion fiscale ainsi que de la mission départementale risques et audit

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des Finances publiques de la CREUSE ,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale de la CREUSE ;

Vu le décret du 3 août 2010 portant nomination de M. Gérard PERRIN, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des Finances publiques de LA CREUSE ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 5 août 2010 fixant au 1^{er} octobre 2010 la date d'installation de M. Gérard PERRIN dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de la CREUSE ;

Vu la décision du 24 avril 2012 portant délégation générale de signature aux responsables des pôles Gestion fiscale et Pilotage et Ressources, ainsi qu'au responsable de la Mission départementale risques et audit.

Décide :

Article 1 - Délégation de signature est donnée à :

- Mme Murielle FERRETTI, administratrice des Finances publiques adjointe, responsable du pôle Gestion fiscale ;
- Mme Stéphanie BINET, administratrice des Finances publiques adjointe, responsable du pôle Pilotage et Ressources ;
- Mme Anne MAHIEUX, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la Mission départementale risques et audit,

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seules, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Elles sont autorisées à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 – Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Article 3 – La décision en date du 23 août 2013 est abrogée.

Article 4 – Le présent arrêté prendra effet le 16 février 2015 et sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Guéret le 13 février 2015

L'administrateur général des Finances publiques,
directeur départemental des Finances publiques,

Signé : Gérard PERRIN



PRÉFET DE LA CREUSE

Décision

**signé par
Le Directeur**

le 13 Février 2015

Direction départementale des finances publiques de la Creuse

Décision de délégations spéciales de signature
pour les missions rattachées

Décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des Finances publiques de la Creuse,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale de la Creuse ;

Vu le décret du 3 août 2010 portant nomination de M.Gérard PERRIN, administrateur général des Finances publiques en qualité de directeur départemental des Finances publiques de la Creuse ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 5 août 2010 fixant au 1^{er} octobre 2010 la date d'installation de M.Gérard PERRIN dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de la Creuse ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacune d'elles d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la mission départementale risques et audit :

Mme Anne MAHIEUX, inspectrice principale des Finances publiques,

Mme Anne MAHIEUX reçoit par ailleurs délégation pour la validation du plan départemental de contrôle interne (PDCI) et de ses avenants dans l'application dédiée AGIR.

M.Guillaume TINGRY,inspecteur des Finances publiques, reçoit délégation pour la validation des avenants au plan départemental de contrôle interne dans l'application dédiée AGIR.

2. Pour la mission politique immobilière de l'Etat :

Mme Marie-Céline DESSUGE-VIDRIS, inspectrice principale des Finances publiques ,

3. Pour la mission communication :

Mme Sandra RETUREAU, inspectrice des Finances publiques,

Article 2 : le présent arrêté abroge l'arrêté du 25 août 2014.

Article 3 : le présent arrêté prend effet à compter du 16 février 2015 et sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Guéret le 13 février 2015

L'administrateur général des Finances publiques,
directeur départemental des Finances publiques,

Signé : Gérard PERRIN